



Discrimination aux épreuves du bac par le jury?

Par **allure**, le **05/01/2008** à **01:48**

Bonjour,

J'ai 19 ans et j'ai passé mon bac l'année dernière en candidate libre.

Cependant je ne l'ai pas eu même pas au rattrapage car j'ai obtenu une moyenne de 7,90/20 donc à 0,10 près pour cela.

Hors j'ai appris que des personnes par exemple qui avaient obtenu une moyenne totale de 9/20 avec un bon dossier, le jury décide de leur donner le bac.

Idem pour une personne avec la même moyenne que moi, pouvait passer aux épreuves du rattrapage grâce à son bon dossier.

Alors je me demande si je ne suis pas victime d'une petite "discrimination".

Ou même si le jury a bien pris le temps d'ouvrir mon dossier (ce qu'ils se doivent de faire), ou ils auraient bien remarqué que je l'ai passé en candidate libre sans aucune aide du Cned ou autre organisme.

Pourquoi en candidate libre?: problème de santé, déprime et beaucoup beaucoup de problèmes au lycée (bagarres...etc).

Voilà qu'est-ce que vous en pensez? quels conseils? porté plainte?

Je ne sais pas, je suis perdu!

Merci d'avance.